



**Procès-verbal de la Municipalité régionale
de comté de Matawinie**

**CONSEIL MUNICIPAL
Territoire non organisé de la MRC de Matawinie
Séance ordinaire – 12 mai 2021**

SONT PRÉSENTS

- MM Sylvain Breton, maire
Martin Bordeleau, conseiller
Réjean Gouin, conseiller
Bruno Guilbault, conseiller
Jean-Pierre Vézina, représentant de Sainte-Émélie-de-l'Énergie
Réjean Laroche, représentant d'Entrelacs
Daniel Monette, conseiller
Pierre Desrochers, représentant de Sainte-Marcelline-de-Kildare
Serge Perrault, conseiller
François Quenneville, conseiller
Martin Rondeau, conseiller
Richard Rondeau, conseiller
- Mmes Audrey Boisjoly, conseillère
Isabelle Parent, conseillère
Isabelle Perreault, conseillère

Formant quorum sous la présidence de monsieur Sylvain Breton.

EST ABSENT

- M. Joé Deslauriers, conseiller

SONT ÉGALEMENT PRÉSENTS

- M. Réal Brassard, secrétaire-trésorier et directeur général
Mmes Hélène Fortin, secrétaire-trésorière et directrice générale adjointe
Julie Dorich, secrétaire de direction

La séance se tient par vidéoconférence en raison des mesures d'urgence reliées à la COVID-19. L'enregistrement audio sera disponible sur le site Internet de la MRC.

1. OUVERTURE DE L'ASSEMBLÉE

TNO-05-032-2021

Le quorum ayant été constaté, il est proposé par Mme Audrey Boisjoly, appuyé par M. Richard Rondeau et résolu unanimement que la présente assemblée soit et est ouverte à 13 h 46

2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

TNO-05-033-2021

Il est proposé par M. Réjean Gouin, appuyé par M. Serge Perrault et résolu unanimement que le projet d'ordre du jour soit adopté avec la modification du libellé du point 4.4 *Collecte des matières résiduelles de Saint-Guillaume-Nord – Lancement d'un appel d'offres public – Autorisation et durée du mandat* pour 4.4 *Collecte des matières résiduelles de Saint-Guillaume-Nord – Lancement de deux appels d'offres publics – Autorisation et durée du mandat*.

1. OUVERTURE DE LA SÉANCE
2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR
3. ADOPTION ET SUIVI DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 14 AVRIL 2021
4. DOSSIERS
 - 4.1. Aide financière COVID-19 – Engagement financier – Décision
 - 4.2. Programme d'aide à l'amélioration des chemins forestiers en TNO (PACT) – Approbation des dossiers – Décision
 - 4.3. Demande d'encadrement réglementaire – Lavage des bateaux au lac Provost – Orientation



**Procès-verbal de la Municipalité régionale
de comté de Matawinie**

**CONSEIL MUNICIPAL
Territoire non organisé de la MRC de Matawinie
Séance ordinaire – 12 mai 2021**

4.4. *Collecte des matières résiduelles de Saint-Guillaume-Nord – Lancement de deux appels d’offres publics – Autorisation et durée du mandat*

4.5. Entente pour la surveillance et la gestion du site de conteneurs par la SDPRM - Décision

5. CORRESPONDANCE SIGNIFICATIVE

5.1. Aucune

6. LISTE DES DÉBOURSÉS ET DES ENGAGEMENTS - ADOPTION

7. LISTE DES VIREMENTS BUDGÉTAIRES - DÉPÔT

8. VARIA

9. PÉRIODE DE QUESTIONS

10. LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

3. ADOPTION ET SUIVI DU PROCÈS-VERBAL DU 14 AVRIL 2021

TNO-05-034-2021

Il est proposé par M. Daniel Monette, appuyé par M. François Quenneville et résolu unanimement d’adopter le procès-verbal, comme rédigé.

4. DOSSIERS

4.1. Aide financière COVID-19 – Engagement financier - Décision

TNO-05-035-2021

Considérant que le ministère des Affaires municipales et de l’Habitation a versé une aide financière de 14 483 \$ au TNO de la MRC de Matawinie afin d’atténuer les impacts de la pandémie sur les finances des municipalités;

Considérant que cette somme a été comptabilisée dans le budget 2020 du TNO de la MRC;

Considérant que le contexte pandémique a généré une hausse marquée de l’utilisation du TNO de la MRC;

Considérant que certaines mesures sanitaires ont influencé le déroulement des activités du TNO en 2020;

Considérant que le Conseil municipal du TNO souhaite procéder à l’embauche de deux stagiaires pour la période estivale 2021 afin de pallier cette situation;

En conséquence, il est proposé par M. Richard Rondeau, appuyé par M. Réjean Larochelle et résolu unanimement par le Conseil municipal du TNO d’autoriser l’engagement d’une somme de 14 483 \$ à même les surplus accumulés du TNO de la MRC afin de procéder à l’embauche de 2 stagiaires et à l’achat du matériel informatique requis dans le cadre de l’exercice de leurs fonctions.

4.2. Programme d’aide à l’amélioration des chemins forestiers en TNO (PACT) – Approbation des dossiers - Décision

TNO-05-036-2021

Considérant la résolution TNO-064-2020 qui dégagait une somme de 100 000 \$ pour reconduire le Programme d’amélioration des chemins en TNO (PACT) pour l’année 2021;

Considérant que seize projets ont été déposés et qu’ils sont tous jugés admissibles



Procès-verbal de la Municipalité régionale de comté de Matawinie

CONSEIL MUNICIPAL Territoire non organisé de la MRC de Matawinie Séance ordinaire – 12 mai 2021

moyennant quelques modifications mineures;

Considérant que les sommes demandées excèdent les sommes budgétées pour l'année 2021;

En conséquence, il est proposé par M. Réjean Gouin, appuyé par M. Daniel Monette et résolu unanimement que le Conseil du TNO de la MRC de Matawinie :

- refuse les projets des associations suivantes: Association du lac Moyre, Association du lac Charland et SDPRM;
- accepte partiellement le projet de l'Association du lac Lusignan subventionné à un maximum de 4 400 \$, soit le financement des travaux de déboisements, conditionnellement à la production des documents manquants au dossier;
- accepte les 11 projets suivants conditionnellement à la production des documents manquants au dossier:
 - 1) Association loisir chasse et pêche Opwaiak (7 500 \$)
 - 2) Association des propriétaires du lac Lavigne Canton Tracy inc. (7 500 \$)
 - 3) Association des propriétaires riverains du lac Cartier (7 500 \$)
 - 4) Association des propriétaires locataires du lac Kempt (7 500 \$)
 - 5) Club chasse et pêche au Diable Vauvert inc. (7 500 \$)
 - 6) Association des propriétaires riverains du barrage du lac Galette (7 500 \$)
 - 7) Association des propriétaires du lac Harnois (7 500 \$)
 - 8) Association des propriétaires du lac Légaré inc. (7 500 \$)
 - 9) Association des propriétaires du lac Légaré Nord (5 504 \$)
 - 10) ZEC Collin (7 500 \$)
 - 11) Club de motoneige de Manawan – Entretien chemin de Casey (22 500 \$)
- autorise le secrétaire-trésorier et directeur général à signer les protocoles de financement avec les responsables des OBNL ayant soumis des projets, et ce, en fonction des paramètres de financement établis comme suit :
 - autorise, dès la signature des ententes, les premiers déboursés équivalents à 60 % des montants financés de chaque projet, puis le déboursé final du 40 % restant après la reddition de comptes conforme de chaque projet, pour un montant total maximal de 99 904 \$;
 - autorise les autres déboursés prévus selon les modalités des protocoles de financement.

4.3. Demande d'encadrement réglementaire – Lavage des bateaux au lac Provost – Orientation

TNO-05-037-2021

Considérant que la Municipalité de Notre-Dame-de-la-Merci demande au Conseil municipal du TNO de se prononcer sur l'adoption d'un règlement sur le lavage des bateaux pour le secteur du lac Cartier;

Considérant le contexte spécifique du TNO relativement à la superficie du territoire et au nombre de lacs y étant présents;

Considérant que le TNO ne possède pas de structure appropriée pouvant effectuer un suivi efficace de l'application de ce type de règlement;

Considérant que la ZEC Lavigne possède une structure existante pouvant faciliter la mise en place d'un réseau de surveillance et de suivi du lavage des bateaux dans le secteur du lac Cartier;

En conséquence, il est proposé par M. Daniel Monette, appuyé par M. Martin Bordeleau et résolu unanimement que le Conseil municipal du TNO de la MRC de Matawinie:

- refuse la demande de la Municipalité de Notre-Dame-de-la-Merci visant à adopter un règlement sur le lavage des bateaux pour le secteur du lac Cartier, afin de contrer la prolifération des espèces exotiques envahissantes par les embarcations;



Procès-verbal de la Municipalité régionale de comté de Matawinie

CONSEIL MUNICIPAL Territoire non organisé de la MRC de Matawinie Séance ordinaire – 12 mai 2021

- demande au Service d'aménagement de coordonner une rencontre avec la ZEC Lavigne et la Municipalité de Notre-Dame-de-la-Merci afin d'échanger sur la problématique et d'évaluer les pistes de solutions potentielles.

4.4. Collecte des matières résiduelles de Saint-Guillaume-Nord – Lancement de deux appels d'offres publics – Autorisation et durée du mandat

TNO-05-038-2021

Considérant l'échéance au 31 décembre 2021 du contrat actuel entre le TNO de la MRC de Matawinie et Compo Recycle (EBI Environnement) pour un mandat de collecte des matières résiduelles à Saint-Guillaume-Nord;

Considérant la hausse importante anticipée des coûts pour ce mandat (peu de soumissionnaires potentiels);

Considérant l'adoption de la loi 65 sur la modernisation du système de collecte sélective qui interdit d'attribuer de nouveaux mandats de collecte sélective allant au-delà de la période transitoire se terminant le 31 décembre 2024;

Considérant que le coût estimé d'un mandat maximal de 3 ans, incluant une hausse possible de 25 % des coûts, serait supérieur au seuil de 100 000 \$;

En conséquence, il est proposé par Mme Audrey Boisjoly, appuyée par M. Jean-Pierre Vézina et résolu unanimement d'autoriser:

- la réalisation de deux appels d'offres publics pour le renouvellement du mandat de collecte et de traitement des matières résiduelles de Saint-Guillaume-Nord (division des mandats collecte/transport et tri/conditionnement/élimination);
- d'inclure deux options de durée du mandat (1 et 3 ans);
- de prévoir une option visant le remplacement de la collecte de porte en porte par un parc à bacs afin de réduire la hausse des coûts anticipée.

4.5. Entente pour la surveillance et la gestion du site de conteneurs par la SDPRM - Décision

TNO-05-039-2021

Considérant l'importance d'offrir des services minimums de gestion des matières résiduelles aux résidents et villégiateurs du TNO de la MRC;

Considérant que le TNO de la MRC a procédé à l'aménagement, en 2013, d'un site de conteneurs à cette fin au poste d'accueil des campings du parc régional du Lac Taureau;

Considérant les nuisances causées par la présence de conteneurs laissés sans surveillance (dépôts sauvages, débordements, animaux, absence de suivi, etc.);

Considérant les services rendus par la SDPRM dont l'information des usagers et la surveillance du site;

Considérant la nouvelle aire de stockage des RDD implantée en 2020 pour les résidents et villégiateurs du TNO qui nécessite une présence minimale afin d'effectuer le tri des RDD à recevoir;

Considérant l'amplification de l'utilisation du territoire dans le contexte pandémique;

Considérant qu'une somme de 5 000 \$ était prévue au budget 2020 du TNO;

Considérant qu'une révision du coût estimé afin de répondre aux besoins requiert une somme additionnelle de 4 194,40 \$;

En conséquence, il est proposé par M. Serge Perrault, appuyé par M. Réjean Guoin et résolu unanimement d'autoriser :

- le versement de 9 194,40 \$ à la SDPRM afin d'assurer la surveillance et la gestion



**Procès-verbal de la Municipalité régionale
de comté de Matawinie**

**CONSEIL MUNICIPAL
Territoire non organisé de la MRC de Matawinie
Séance ordinaire – 12 mai 2021**

du site de conteneurs situé à la Baie du Milieu, dont l'opération de l'aire de stockage des RDD et l'information des citoyens sur les services de GMR;

- l'engagement de la somme additionnelle de 4 194,40 \$ à même les surplus accumulés du TNO.

5. CORRESPONDANCE SIGNIFICATIVE

5.1. Aucune

6. LISTE DES DÉBOURSÉS ET DES ENGAGEMENTS – ADOPTION

TNO-05-040-2021

Il est proposé par M. Richard Rondeau, appuyé par M. Daniel Monette et résolu unanimement d'adopter la liste des déboursés et des engagements, comme présentée :

Compte « Général » TNO

Chèques n^{os} 3436 et 3437, montant total de 713,20 \$

Dépôts directs n^{os} 700384 à 700391 incl., montant total de 87 434 \$

Engagements n^{os} 21-000038 à 21-000046 incl., montant total de 50 610,29 \$

7. LISTE DES VIREMENTS BUDGÉTAIRES - DÉPÔT

Aucun virement.

8. VARIA

Aucun point supplémentaire.

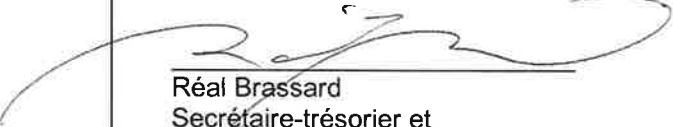
9. PÉRIODE DE QUESTIONS

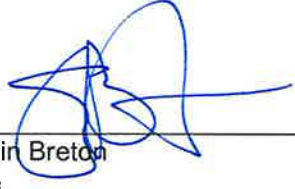
Aucune question n'est adressée aux élus.

10. LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

TNO-05-041-2021

L'ordre du jour étant épuisé, il est proposé par M. Réjean Gouin, appuyé par M. Jean-Pierre Vézina et résolu unanimement que la présente séance ordinaire du Conseil municipal des Territoires non organisés soit et est levée à 13 h 58.


Réal Brassard
Secrétaire-trésorier et
directeur général


Sylvain Breton
Maire